

**CANNE DE PROVENCE
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

**ARUNDO DONAX
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

Arundo donax ad praeparationes homoeopathicas

DÉFINITION

Organe souterrain, frais, de *Arundo donax* L.

CARACTÈRES

Caractères macroscopiques décrits en identification.

IDENTIFICATION

Rhizome rampant de 3 à 5 cm d'épaisseur, à épiderme ridé, marqué par des cicatrices foliaires, à intérieur jaune et spongieux. Racines adventives jaune clair, sinueuses, peu ramifiées.

ESSAI

Éléments étrangers (2.8.2) : au maximum 5 pour cent.

Perte à la dessiccation (2.2.32) : au minimum 55,0 pour cent, déterminé à l'étuve à 105 °C pendant 2 h, sur 5,0 g de drogue finement découpée.

SOUCHE

DÉFINITION

Teinture mère de Canne de Provence préparée à la teneur en éthanol de 65 pour cent V/V, à partir de l'organe souterrain frais de *Arundo donax* L., selon la technique générale de préparation des teintures mères (voir la monographie *Préparations homéopathiques* (1038) et la Précision complémentaire de l'Autorité française de Pharmacopée).

Teneur : au minimum 0,02 pour cent *m/m* d'alcaloïdes totaux, exprimés en gramine (C₁₁H₁₄N₂ ; M_r 174,2).

CARACTÈRES

Aspect : liquide jaune.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

IDENTIFICATION

Chromatographie sur couche mince (2.2.27).
Solution à examiner. Teinture mère.

Solution témoin. Dissolvez 5 mg de *gramine R* et 5 mg de *cytisine R* dans 20 mL de *méthanol R*.

Plaque : plaque au gel de silice pour CCM *R*.

Phase mobile : mélange fraîchement préparé : *ammoniaque concentrée R*, *2-propanol R*, *acétate d'éthyle R* (20:35:45 V/V/V).

Dépôt : 40 µL, en bandes.

Développement : sur un parcours de 10 cm.

Séchage : à l'air.

Détection : pulvérisez la *solution d'iodobismuthate de potassium R* diluée au 1/10 dans l'*acide chlorhydrique dilué R1*. Examinez à la lumière du jour.

Résultats : voir ci-dessous la séquence des bandes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

Haut de la plaque	
Gramine : une bande orangée	Une bande orangée
Cytisine : une bande orangée	
-----	-----
-----	-----
Solution témoin	Solution à examiner

ESSAI

Éthanol (2.9.10) : 60 pour cent V/V à 70 pour cent V/V.

Résidu sec (2.8.16) : au minimum 1,3 pour cent *m/m*.

DOSAGE

Dans un ballon, évaporez, sous pression réduite, 50,00 g de teinture mère jusqu'à obtention d'un résidu d'environ 20 mL. Transférez le résidu dans une ampoule à décantation et rincez le ballon avec 5 mL d'*eau R*. Alcalinisez avec l'*ammoniaque diluée R1*. Extrayez avec des fractions successives de 15 mL de *chlorure de méthylène R*. Evaporez à siccité quelques millilitres de la dernière phase organique, reprenez par l'*acide sulfurique 0,5 M* et vérifiez l'absence d'alcaloïdes avec la solution de *tétraiodomercurate de potassium R*. Séchez les phases organiques réunies sur du *sulfate de sodium anhydre R*. Filtrez. Rincez le résidu de sulfate de sodium avec le *chlorure de méthylène R*. Evaporez à siccité sous pression réduite. Dissolvez le résidu dans 10 mL d'*acide acétique glacial R* et titrez par l'*acide perchlorique 0,01 M* en présence de la *solution de violet cristallisé R*.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

1 mL d'*acide perchlorique* 0,01 M correspond à 1,742 mg d'alcaloïdes totaux exprimés en gramine (C₁₁H₁₄N₂).

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.